COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Relevé de conclusions

LUNDI 3 JUIN 2013 2012 A 20H30
Foyer rural – Pact

RAPPEL ORDRE DU JOUR :

INTERVENTION DE MONSIEUR LE PREFET

- **FINANCES** – Rapporteur : Philippe MIGNOT
  1 – Admission en état de non valeur
  2 – Emprunt

- **ACTIVITES ECONOMIQUES** – Rapporteur : Gérard BREDY
  3 – Atelier Relais
  4 – Tour de Buis – Cession par intermédiaire de la SAFER

- **BATIMENTS** – Rapporteur : Jean Paul MONTAGNIER
  5 – Centre administratif – avenants aux marchés de travaux
  6 – Centre administratif – avenant au marché de maîtrise d'œuvre

- **ENVIRONNEMENT** – Rapporteur : Claude NICAISE
  7 – Redevance incitative – nouvelle grille tarifaire

- **MARCHES PUBLICS** – Rapporteur : Marie Claire BAULE
  8 – Présentation des MAPA (<90 000 euros)

- **EQUIPEMENTS SPORTIFS** – Rapporteur : Patrick DURAND
  9 – Convention de mise à disposition de la piscine intercommunale

- **CULTURE - PATRIMOINE** – Rapporteur : Sylvie DEZARNAUD
  10 – Appel à projets 2013

- **ADMINISTRATION GENERALE** – Rapporteur : Christian NUCCI
  11 – GPRA Rhône Médian – approbation du protocole territorial et du budget primitif
  12 – GPRA Rhône Médian – financement de l'animation du GPRA
  13 – GPRA Rhône Médian – démarche de prospectives 2040
  14 – Charte forestière des Bonnevaux – validation des diagnostics
  15 – Potager solidaire

- **QUESTIONS ORALES**

Après l'accueil de Claude NICAISE, Maire de Pact, le Président excuse l'absence de Monsieur le Préfet appelé à d'autres obligations.
Il informe que Monsieur le Préfet sera présent lors de l'inauguration du Centre administratif le 11 juillet prochain.
Le Président excuse également l'absence de Philippe MIGNOT.

Pour faire suite à la demande de Michel LESEIN, le Président confirme que le prochain conseil communautaire aura bien lieu à 20h00 à St Barthélemy.

Le Président donne ensuite lecture du compte-rendu de la dernière séance, lequel ne soulève aucune observation.
L'ordre du jour est abordé.

***

I – FINANCES

RAPPORTEUR : Philippe MIGNOT remplacé par Serge EMPTOZ

- **Admission en état de non valeur**

Chaque année, des factures de la redevance incitative ne sont pas honorées pour diverses raisons (personne décédée, personne disparue, surendettement etc …).
Après diverses procédures engagées par la trésorerie pour procéder au recouvrement de ces impayés, il devient nécessaire d'admettre ces factures en état de non valeur.
A l'heure actuelle 47 factures non payées sont concernées, soit pour un montant total de 3 082,67 €.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

- **Emprunt**

Compte tenu de la ligne de trésorerie presque terminée et la nécessité de régler les factures, entre autres, des entreprises du Centre administratif, il est donc proposé de contracter un emprunt 1 000 000 € sur les 1 900 000 € prévus au budget.

Diverses banques ont été consultées, notamment : Crédit agricole Sud Rhône Alpes et Centre Est – la Banque postale – Caisse d'épargne Rhône Alpes – Banque européenne d'investissement.
Il est proposé d'emprunter sur 20 ans auprès du Crédit agricole au taux fixe de 3,76 %.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITE (2 ABSTENTIONS)

II – ACTIVITES ECONOMIQUES

RAPPORTEUR : Gérard BREDY

- **Atelier relais**

Le 11 mai 2009, la Communauté de Communes a contracté avec les établissements Granger, un bail commercial pour le tènement sis route de Manthes à Beaurepaire. Le bail a été consenti pour une durée de neuf années, soit jusqu'au 30 avril 2018, avec divers avenants intervenus afin d'aménager les loyers suite à leur redressement judiciaire.
Les établissements Granger souhaitent quitter les locaux, ces derniers ne bénéficiant pas de surface de stockage adéquate à leurs besoins actuels. Les locaux intéressent l'Apajh à qui il est proposé de les leur louer moyennant 1 000 € HT à compter du 1er juillet 2013.

INFORMATION

- **Tour de Buis**

La Communauté de Communes a acquis en 2003 un ensemble immobilier qui a fait l'objet d'un bail commercial avec promesse de vente au profit de la Société Socodhes, bail dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2019.
Il est rappelé que la séance du 22 avril dernier, le Conseil communautaire a validé le principe de levée d'option d'achat anticipé afin de permettre à Mr MONTAGNIER de céder son activité.
Compte-tenu de l'importance de la surface agricole, la Communauté de Communes souhaite s'adjoindre le partenariat de la SAFER.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

III – BATIMENTS

RAPPORTEUR : Jean Paul MONTAGNIER

- **Centre administratif – avenants aux marchés de travaux**

N°	LOTS	ENTREPRISE	MONTANT HT Base+options	Avenants proposés mai 2013	Base + avenants HT	%
0	DEMOLITION GENERALE & DESAMIANTAGE	MARCHAND BTP	62 800,00 €	0,00	62 800,00 €	0,00
1	GROS-ŒUVRE DEMOLITIONS	GLANDUT Maurice	438 780,02 €	22 400,00 -9 021,79	452 158,23 €	3,05
2	CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	SAS JULLIEN	81 461,06 €	-9 000,00	72 461,06 €	-11,05
3	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALU. BRISE SOLEIL	MENUISERIE PROPONNET	229 963,00 €	0,00	233 584,00 €	1,57
4	MENUISERIES INTERIEURES AGENCEMENT	MENUISERIE PROPONNET	177 137,60 €	3 019,00 -441,00	179 715,60 €	1,46
5	PLATRERIE ISOLATION PEINTURE FX PLAFONDS	MARRON Frères	336 709,95 €	-4 000,00	332 709,95 €	-1,19
6	CARRELAGE FAIENCES CHAPES	CARROT JLC	69 631,00 €	3 422,00	73 053,00 €	4,91
7	SERRURERIE METALLERIE	SARL TRILLAT	79 667,00 €	2 770,00	82 437,00 €	3,48
8	SOLS SOUPLES	SIAUX SAS	53 330,60 €	-1 751,10	51 579,50 €	-3,28
9	ASCENSEUR	SCHINDLER	24 500,00 €	0,00	24 500,00 €	0,00
10	ELECTRICITE - CF	POIPY EG	228 638,30 €	3 716,00	257 326,30 €	12,55
11	PLOMBERIE SANITAIES VENTILATION	RUOL Christian	183 523,00 €	0,00	183 523,00 €	0,00
12	CHAUFFAGE RAFFRAICHISSEMENT	RUOL Christian	308 198,00 €	700,00	308 898,00 €	0,23
13	FAÇADES	KILINC	78 336,01 €	9 383,24	87 719,25 €	11,98
14	ETANCHEITE	NOIR ETANCHEITE	25 037,59 €	0,00	25 037,59 €	0,00
15	VRD ESPACES VERTS	LAQUET EIFFAGE MARCHAND	296 020,24 €	51 800,06 -1 300,00	346 520,30 €	17,06

	TOTAL TRAVAUX BATIMENT & VRD HT		2 673 733,37 €	71 696,41	2 774 022,78	3,75

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITE (2 ABSTENTIONS)

IV – ENVIRONNEMENT

RAPPORTEUR : Claude NICAISE

- **Redevance incitative – nouvelle grille tarifaire**

Information est faite à l'assemblée du dossier relatif au Sictom.
Une rencontre avec le Préfet et le Sictom aura lieu le lundi 10 juin à 9h00.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITE (4 ABSTENTIONS)

III – MARCHES PUBLICS

RAPPORTEUR : Marie Claire BAULE

- **Présentation des MAPA inférieures à 90 000 €**

Dans le cadre de la délégation de compétences de début de mandat, le Président peut « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret pour les procédures non formalisées… ».
Il est donc proposé de présenter trimestriellement les décisions prises en ce sens :

Présentation des MAPA inférieures à 90 000 € HT		
Date	**Objet**	**Montant**
04/01/2013	les points d'accueil et commerce Cour et Buis eaurepaire 38270)	4 275,00 € HT
09/01/2013	fibre optique Centre administratif FINGERPRINT (Romans 26100)	4 000,00 € HT
29/01/2013	électriques Crématorium POIPY (Beaurepaire 38270)	11 868,00 € HT
05/03/2013	d'accès Preventis (Lyon 69008)	21 573,00 € HT
25/03/2013	incendie Hôpital Beaurepaire Marchand SAS (Revel Tourdan 38270)	6 000,00 € HT
26/03/2013	sécurité Centre administratif REZO (Margès 26260)	21 400,00 € HT
27/03/2013	Auberge de Pisieu DOREY (Faramans 38260)	5 042,30 € HT
27/03/2013	illance piscine RC informatique (Beaurepaire 38270)	14 731,00 € HT
02/04/2013	n RV3D (Ruy 38600)	4 486,00 € HT
05/04/2013	piscine ept (Bourg de Péage 26300)	12 691,00 € HT

10/04/2013	maison de santé pluridisciplinaire AM (Montbrison 42600)	5 988,00 € HT
18/04/2013	alimentation en eau des bâches incendie à St de l'Herms olon Varèze (Moissieu sur Dolon 38270)	4 019,65 € HT
19/04/2013	e Centre administratif ARIANE signalétique (Theizé 69620)	26 567,71 € HT

INFORMATION

VI – EQUIPEMENTS SPORTIFS

RAPPORTEUR : Patrick DURAND

- **Convention de mise à disposition de la piscine intercommunale**

La Communauté de Communes met à disposition de la Société S.EAU.S les bassins et installations pour la surveillance des baignades ainsi que pour leurs maîtres nageurs afin qu'ils puissent dispenser des cours particuliers.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

VII – CULTURE - PATRIMOINE

RAPPORTEUR : Sylvie DEZARNAUD

- **Appel à projets 2013**

La Communauté de Communes, à travers sa commission culture et patrimoine, a lancé un appel à projets sur les thématiques « culture intercommunale », « patrimoine » ou « autour du livre ».
Pour pouvoir soutenir des projets intercommunaux, la commission a fixé des critères :
- au moins deux associations doivent se mobilier autour d'un projet
- le siège social des associations doit être établi sur le territoire de la Communauté de Communes
- le projet doit avoir un rayonnement intercommunal
- l'aide ne peut excéder 30% du budget prévisionnel
- le logo de la Communauté de Communes doit figurer sur tous les supports de communication ainsi que les associations partenaires

4 dossiers recouvraient les critères :
- Festival « le Cour Buis'son » à Cour et Buis (nouveau projet) le 25 mai 2013 : défilé de marionnettes géantes, ateliers contes, danses, lectures accompagnées par l'école de musique Manu Dibango, maquillage
- « Carnets de voyage » à Beaurepaire – les 1er et 2 juin 2013
- « Ciné BD » à Beaurepaire le 24 novembre 2013
- « Découvertes médiévales » à Montseveroux le 12 octobre 2013 – toute la journée le thème sera les chevaliers

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

VIII – ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR : Christian NUCCI

- **GPRA – Rhône Médian – Approbation du protocole territorial et du budget primitif**

Il s'agit d'un grand projet correspondant à un label adopté par la Région. La création puis la réalisation d'une zone d'implantation industrielle exemplaire sur la zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons, impactera fortement les territoires qui l'entourent et l'intégration de cet aménagement dans ce projet a pour objectif de traduire cet impact en bénéfices pour l'ensemble du grand territoire.
La fameuse Zac comprend 170 ha. Avec ce projet d'autres territoires peuvent être intéressés et établir un projet commun établit dans un document d'intention : le protocole territorial.
Ce protocole mentionne que 5 départements, 9 EPCI s'engagent dans une complémentarité économique. L'ambition du GPRA est d'intervenir sur 2 piliers (développement économique circulaire via l'écologie industrielle et le développement du report modal)

Il est donc proposé d'approuver le protocole et son budget :

Actions		***Budget prévisionnel €***	***Axes pouvant intéresser la CCTB***
Pilier 1 (écologie industrielle)	Identification et mobilisation des acteurs	*320 000*	
	Mise en œuvre de synergies (agriculture, industrie, économie sociale et solidaire)	*450 000*	*Valorisation de la matière organique de la filière agricole (50 000 €) et rationalisation sous traitances ESS (20 000 €)*
	Développement des éco parcs	*7 200 000*	*Stratégie de positionnement des ZA (10 000 €), Champlard (1 500 000 €)*
	Recherche	*300 000*	
Pilier 2 (report modal)	*Elaboration d'un schéma*	*150 000*	
	Organisation de l'opérateur report modal et de l'éco mobilité	*200 000*	*Etude voie ferrée St Rambert (30 000 €)*
	Développement de l'opérateur	*8 000 000*	
	Recherche	*100 000*	
Socle Intelligence du territoire	*Diagnostic partagé du territoire*	*300 000*	*Diagnostic éco : carto, Za, acteurs (10 000 €)*
	Coopération économique	*200 000*	*Coopération (20 000 €)*
	Prospective	*200 000*	
	Recherche et développement	*1 100 000*	

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

- **GPRA – Rhône Médian – Financement de l'animation du GPRA**

L'animation du GPRA est estimée à 1 000 000 € sur 5 ans.
La participation des acteurs est prévue selon la clé de répartition suivante :

- 50% par le Conseil régional
- 25% par la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
- 25% par les collectivités restantes en fonction de leur population

EPCI	Population RP 2010
CA Vienne Agglomération	67976
CC du Pays Roussillonnais	50239
CC du Bassin d'Annonay	35580
CC Rhône-Valloire	23460
CC de la Région de Condrieu	16976
CC du Pilat Rhodanien	16015
CC du Territoire de Beaurepaire	14826
CC les Deux Rives de la Région de Saint-Vallier	11239
CC Vivarhône	8426
CC du Val d'Ay	8297
CC la Galaure	6301
CC les Quatre Collines	3242

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

- **GPRA – Rhône Médian – Démarche de prospectives 2040**

La démarche de prospectives est une démarche intellectuelle imposée par la Région afin d'imaginer un futur commun car un pôle économique se crée.
Les agences d'urbanisme de Lyon et Saint Etienne réunissent ainsi les élus pour mener une réflexion sur le territoire du GPRA.

Il ne s'agit pas d'une réflexion sur la définition d'un nouveau territoire, mais plutôt sur la façon dont se situe la Communauté de Communes dans ce territoire. La Communauté de Communes a des atouts à faire valoir et une complémentarité à trouver notamment pour la création de la Zac de Champlard.

Il s'agit donc de désigner 4 délégués.

Les 4 délégués suivants sont proposés :

- Gérard BREDY
- Yannick PAQUE
- Philippe MIGNOT
- Bernard GAUDIN

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

- **Charte forestière des Bonnevaux – validation des diagnostics**

Par délibération du 20 juin 2011, la Communauté de Communes a décidé d'adhérer à un groupement de commande pour la réalisation d'une étude préalable à l'élaboration d'une charte forestière appelée des « Bonnevaux ».
La forêt couvre 22% du territoire de la Communauté de Communes et l'idée l'étude est de remettre cette forêt en valeur au point de vue économique, environnemental et sociale.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

- **Adhésion au potager solidaire**

L'association « Au potager solidaire » a pour but la création d'une épicerie sociale et solidaire innovante, soutenue par l'activité d'un potager collectif, et en lien avec les producteurs de Bièvre Valloire. Cette épicerie permet aux habitants du canton d'accéder à une diversité de produits agricoles locaux, en centre-ville, pour leur alimentation courante.
Il est fait part de la demande de l'association, qui sollicite l'adhésion de la Communauté de Communes, cela permettant ainsi aux clients du camping et des gîtes ruraux d'accéder à l'épicerie.
Il précise que le montant de l'adhésion est de 100 €.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

IX – QUESTIONS ORALES

* *
*